

# Procès-Verbal de la Réunion du Conseil Municipal du 21.01.2020

L'an deux mil vingt, le 27 Janvier à 20h, le Conseil Municipal de Bacqueville en Caux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu « Salle du Conseil » de la Mairie, sous la présidence de Mr Etienne DELARUE, Maire

DELARUE Etienne	<b>P</b>	MASSE Stéphane	<b>E</b>	MOREL Aline	<b>P</b>
HELUIN Pascal	<b>A</b>	ADAM Jean-Marie	<b>P</b>	BEAUDOIN Aurélie	<b>A</b>
DELESQUE Cyrille	<b>P</b>	LEBLANC Isabelle	<b>P</b>	CARPENTIER Jean-Joseph	<b>P</b>
BOUIC Fabienne	<b>A</b>	DELATTRE BUTIN Elodie	<b>A</b>	BARNABE Christian	<b>P</b>
MAILLET Maryline	<b>P</b>	FERAY Patrick	<b>A</b>		

P = présent

E= Excusé

A = Absent

Date de la convocation : 20.01.2020

Nombre de conseillers

- en exercice : 14

- Présents : 8

- Votants : 9

Secrétaire de séance : Mme Maryline MAILLET

Pouvoirs : - M. Stéphane MASSE donne pouvoir à M. Etienne DELARUE.

Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 16.12.2019.

M. MASSE (via le pouvoir donné à M. DELARUE) fait remarquer une erreur au point 9 de la commission « Travaux : Voiries, Cimetières » : Chemin Impasse de la Fermette : Il fallait lire possibilité de rouvrir l'accès à la Route de Varenville grâce à l'aménagement de deux passages POUR piétons et NON passage piétons

Suite à cette remarque, le Conseil Municipal approuve à la majorité (une abstention) le procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 16.12.2019

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour en incluant les points suivants :

- Commission « Cadre de vie - Environnement - Fleurissement - Jumelage »
- Subvention exceptionnelle - USBP
- Elections municipales - Mise à disposition des salles aux candidats

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces modifications de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'examen des points à l'ordre du jour :

## - Communications du Maire

1) MAM : Monsieur le Maire a rencontré deux jeunes femmes souhaitant ouvrir une Maison d'Assistantes Maternelles sur la commune. Un rendez-vous est programmé avec SODINEUF pour la visite d'un logement début février 2020.

2) Comité des fêtes : le 14.01.2020, le Président, le Trésorier et la secrétaire ont informé Monsieur le Maire de leur démission au motif du manque d'implication des membres actuels et ont déposé ce jour l'ensemble des documents administratifs et bancaires, ainsi que les clefs des locaux. M. ADAM se charge de vérifier ces documents. Les démissionnaires ont précisé ne pas être contre l'idée de réintégrer la future équipe.

3) Collège de Bacqueville en Caux : suite au diagnostic sécurité réalisé au Collège en septembre par l'adjudant-chef MALVOISIN, Monsieur le Principal sollicite la possibilité d'installer une barrière entre le skate-park et le collège afin de faciliter l'évacuation des collégiens et des élèves de l'école élémentaire.

De plus, suite à des demandes de parents et à des observations du service vie scolaire du collège, Monsieur le Principal sollicite également la construction d'un abribus à proximité des parkings des bus. Le Conseil Municipal donne un avis favorable mais souhaite avoir un droit de regard sur les futurs travaux. Concernant

l'abribus, le Conseil Municipal décide de contacter la Région, compétente en matière de transports scolaires, pour le financement.

4) Société des courses de Dieppe : proposition de dates pour le prix de la ville de Bacqueville en Caux moyennant une participation communale de 550 € (correspondant à 50 entrées) et la remise de 3 bouteilles de champagne. Le Conseil Municipal accepte cette proposition et décide de retenir la date du samedi 29.08.2020.

#### **- Commission « Travaux – Voiries, Cimetières », Monsieur le Maire**

1) Maison de Santé : la commission se réunira le 05.02.2020 en présence de M. LE ROUX du bureau d'études VIAtech', de M. LOUIS de la Direction des Routes et de M. BRIENNE représentant l'enseigne CARREFOUR concernant l'aménagement des accès à la future maison de santé.

2) Devis HALBOURG : la Commission étant satisfaite du travail réalisé sur l'année 2019, propose de contractualiser à nouveau avec l'entreprise HALBOURG pour 8 passages de mars à décembre 2020 pour un montant de 6 000 € HT (pas de hausse de prix par rapport à 2019).

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Commission et décide de retenir le devis de l'entreprise HALBOURG.

3) Création de locaux d'Accueil collectif de mineurs et vestiaires du Tennis couvert : Le SDE 76 a fait parvenir une proposition pour la pose de 5 mâts lanterne led sur 120 m pour un montant total de 19 969.92 € TTC. Le SDE 76 prenant 11 310,24 € en charge, la commune devra supporter 8 659.68 € TTC dont 3 328.32 € de TVA récupérable. La commission propose d'inscrire cette dépense au budget 2020.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette proposition.

4) Rue du Château Maigret - Enfouissement de réseau : une réunion d'avant travaux sera programmée dernière semaine de février 2020 en présence du SDE76 et de CEGELEC. Les travaux devraient commencer vers le 15.03.2020.

5) Rue du Dr Etienne Bourgoix : la commission propose de poser 5 barrières côté école, espacées de 5 mètres entre chaque barrière, du n°18 au n°24 afin de sécuriser les piétons et les riverains. Les travaux seront réalisés par les agents communaux durant les vacances de février 2020.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette proposition.

6) 92 Bis Place du Général de Gaulle (au niveau du Tabac) : la commission propose d'aménager une zone interdisant le stationnement afin de permettre l'accès à la propriété appartenant aux conjoints BEUX.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette proposition.

M. BARNABE explique avoir été interpellé par certains riverains sur la dangerosité pour les véhicules sortant du Chemin du Quesnay devant le parking du tabac du fait du stationnement de véhicules sur la route et non plus à cheval sur le trottoir suite au marquage au sol réalisé par la commune.

Monsieur le Maire explique qu'il est préférable que les piétons, notamment les mamans avec des enfants en poussette, puissent utiliser le trottoir.

7) Rue des Martel : l'entreprise EUROVIA a réalisé l'ensemble des travaux (enrobé et reprofilage de la chaussée).

8) Route Neuve : la commission propose que les agents décaissent les trottoirs et mettent en œuvre du sable rouge damé identique à celui de la Place du Général de Gaulle.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette proposition.

**- Commission « Travaux – Bâtiments », M. Cyrille DELESQUE**

1) Création de locaux d'Accueil collectif de mineurs et vestiaires du Tennis couvert : le lot n°4 « Menuiseries intérieures - Cloisons - Plafonds suspendus » ayant été déclaré infructueux suite à la première consultation, une nouvelle consultation avait donc été lancée pour ce lot et les candidats avaient jusqu'au 08.01.2020 pour transmettre leur offre sur le site de l'adm76. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 10.01.2020 à 9h en présence du cabinet Arcaade afin de procéder à l'ouverture et à l'analyse des plis. Une seule offre a été déposée. Cette offre a de nouveau été jugée inappropriée car supérieure à l'estimation de base. La Commission a donc décidé de lancer une négociation de gré à gré avec les entreprises.

Point subvention :

- DETR : le taux de subvention sera compris entre 20% et 30%. Si la dépense HT de la partie Vestiaires du tennis est supérieure à 100 000 €, pas de subvention. Suite à l'appel d'offres, elle s'élève à 113 177.49 € HT. Suite à discussion avec la personne en charge de notre dossier, il semble judicieux de redéposer un dossier au titre de la DETR 2020 avec les montants réels résultant de l'appel d'offres et de partir sur une subvention de 20% d'une dépense subventionnable de 927 767 € HT soit 185 553 €.

- Département :

\* 62 500 € correspondant à 25% d'une dépense subventionnable plafonnée à 250 000 € pour la partie Vestiaires du tennis. Subvention accordée.

\* 87 500 € correspondant à 25% d'une dépense subventionnable plafonnée à 350 000 € pour la partie locaux d'accueil collectif de mineurs. Passage du dossier en commission permanente de Mars 2020.

- Région : la commune pourrait prétendre au Fonds régional d'aménagement et de développement du territoire. Le taux d'aide est fixé de 10 à 40 % en fonction de l'intérêt du projet au regard des besoins locaux et intercommunaux, de son rayonnement, de la prise en compte des orientations régionales et des cofinancements envisageables. Le projet doit également être inscrit dans le contrat de territoire.

2) Chaudière de la Salle de Pierreville : la chaudière a été mise en place par l'entreprise Michel LECLERC. Des devis avaient été demandés pour le remplacement d'un circulateur (élément distinct de la chaudière) : Ets Michel LECLERC 1401,92 € TTC, En vert la Terre 966,86 € TTC. Le Conseil Municipal avait chargé la Commission de se renseigner pour comprendre ce qui justifiait cet écart de prix. L'entreprise LECLERC proposait un modèle de circulateur supérieur. Le devis modifié s'élevant à 851.14 €, l'entreprise LECLERC est l'entreprise la mieux disante et son devis a été validé.

**- Commission « Eau – Assainissement – Urbanisme », Monsieur le Maire**

1) Rue de Verdun - Parcelle AB 42 - Bien sans maître : le Conseil Municipal avait chargé le cabinet EUCLYD de l'acquisition de cette parcelle. Le relevé de propriété indique que M. Joseph HEDOUX (décédé) est le propriétaire et que la taxe foncière n'a pas été recouverte au cours des trois dernières années. La CCID (Commission Communale des Impôts Directs) s'est réunie le 13.01.2020 afin de certifier ces informations. Il s'avère donc que cette parcelle n'a pas de propriétaire connu. Afin de poursuivre cette démarche, le Conseil Municipal décide de prendre un arrêté permettant d'enclencher la procédure d'incorporation dans le domaine communal. Celui-ci sera être affiché en Mairie, inséré dans un journal d'annonces légales, notifié au dernier domicile connu du propriétaire et notifié au représentant de l'Etat. Un délai de 6 mois à dater de la dernière mesure de publicité devra être respecté.

**- Commission « Logement », Mme Aline MOREL**

1) Remise de logement : Mme Ophélie PESQUET informe le Conseil Municipal de son départ du logement situé Place du Général de Gaulle (Ancienne Gendarmerie) au 31.01.2020 et signale que son départ est lié au fait qu'elle souhaite un terrain et une chambre supplémentaire, mais aussi du fait du très mauvais état des fenêtres du logement.

La Commission propose de faire les travaux pendant que le logement est libre. Ceux-ci pourraient être réalisés par l'équipe travaux Bâtiments, encadrée par M. Stéphane MOREL. Le Conseil Municipal valide à la majorité (une abstention) cette proposition.

**- Commission « Informations : Bulletin Municipal – Internet », M. Jean-Marie ADAM**

1) Bulletin Municipal : le dernier a bien été distribué ainsi que le plan de la commune. La réédition de ce plan sera possible dans 2 ans si le Conseil Municipal et les commerçants ayant financé le souhaitent.

2) Site Internet : il y a eu 350 visites par jours sur les 7 derniers jours. Le calendrier des RDV pour les CNI et passeports a été ouvert jusqu'au 30.04.2020.

**- Commission « Cadre de vie - Environnement - Fleurissement - Jumelage », M. Jean-Joseph CARPENTIER**

1) Fleurissement de la commune 2020 : la commission propose de retenir le devis de l'entreprise VOLTZ de 4 935.48 € TTC pour le fleurissement de l'ensemble des massifs de la commune (mise en culture de micro plants).

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette proposition.

**- Subvention exceptionnelle - USBP**

Le Conseil Municipal lors de sa réunion du 16.09.2019 avait décidé de soutenir financièrement à hauteur de 127.58 € par mois l'USBP dans le cadre du recrutement d'un jeune en contrat civique. Le club ayant obtenu l'accord pour recruter un jeune à raison de 7 mois pour un coût mensuel de 107.58 €, il doit verser l'intégralité des salaires dus à la ligue de l'enseignement de Seine Maritime qui gère ce dossier pour le compte de l'USBP. Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention exceptionnelle arrondie à 1000 € à l'USBP (7 mois du contrat civique = 753.06 €).

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette proposition.

**- Elections municipales - Mise à disposition des salles aux candidats**

Monsieur le Maire propose la mise à disposition gratuite aux candidats aux élections municipales, sous réserve de disponibilité :

- à raison d'une fois pour la Salle des fêtes,

- à raison de 3 fois pour la salle de réunions de la Mairie, la salle du Conseil ou la Salle de réunions de Pierreville.

Toute demande supplémentaire sera facturée au tarif en vigueur.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette proposition et précise que ces dispositions s'appliqueront dans les mêmes conditions en cas de second tour.

**- Questions diverses**

1) M. et Mme PETITON remercient le Conseil Municipal ainsi que le CCAS pour les bons cadeaux offerts en fin d'année et félicitent les agents communaux ayant œuvré à la réalisation de la crèche sur le parvis de la Mairie.

2) L'UNCAFN (Union Nationale des Combattants en Afrique du Nord) remercie le Conseil Municipal pour la subvention allouée en 2019.

3) L'AMCB (Association Musicale et Culturelle région de Bacqueville) remercie le Conseil Municipal pour la subvention allouée en 2019.

4) M. DELESQUE signale un chat mort Impasse Saint Blimont et explique que certains habitants de cette rue continuent de faire du feu.

5) M. ADAM interroge Monsieur le Maire sur la date de la prochaine réunion de Conseil Municipal. Monsieur le Maire précise qu'il ne devrait pas y avoir de réunion avant les élections sauf urgence. Il remercie l'ensemble du Conseil Municipal pour le travail accompli durant le mandat et a une pensée pour ceux qui nous ont quittés, principalement Mme Jacqueline LORPHELIN.

6) Tableau des permanences des bureaux de vote pour les élections municipales des 15 et 22.03.2020 :

	<b>Bureau - Mairie</b>	<b>Bureau - Pierreville</b>
<b>8h00 / 10h30</b>	Etienne DELARUE Christian BARNABE	Aline MOREL Cyrille DELESQUE
<b>10h30 / 13h00</b>	Maryline MAILLET	Jean-Joseph CARPENTIER
<b>13h00 / 15h30</b>	Jean-Marie ADAM	
<b>15h30 / 18h00</b>	Isabelle LEBLANC Etienne DELARUE	Aline MOREL Cyrille DELESQUE Jean-Joseph CARPENTIER

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h20.